

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/02/26/2021040853/justel>

Dossier numéro : 2021-02-26/08

Titre

26 FEVRIER 2021. - Arrêté ministériel exécutant l'arrêté du gouvernement flamand du 13 novembre 2020 réglementant une subvention générale et sélective pour les organisateurs de garde d'enfants et de garde extrascolaires et des mesures pour les familles en garde d'enfants et en garderie extrascolaire en réponse aux conséquences du virus COVID-19, en termes de détermination du système de subvention et du pourcentage pour mars 2021 (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 08-03-2021 page : 19809

Entrée en vigueur : 01-03-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)